



SMUR PÉDIATRIQUES

en Nouvelle-Aquitaine

Dans quels cas et comment déclencher leur intervention ?

La région Nouvelle-Aquitaine est dotée de 4 Services mobiles d'urgences et de réanimation (SMUR) pédiatriques spécialisés dans le transport médicalisé de nouveaux-nés et d'enfants :

- **SMUR pédiatrique de Bordeaux,**
- **SMUR pédiatrique de Limoges,**
- **SMUR pédiatrique de Poitiers,**
- **SMUR pédiatrique Sud-Aquain.**

Ces SMUR pédiatriques ont les missions suivantes :

- Fournir une assistance spécialisée auprès du service demandeur, avec une présence du SMUR auprès du patient la plus rapide possible,
- Assurer un transfert vers la réanimation attachée au SMUR, sauf si nécessité de transfert vers une autre réanimation (réanimation spécialisée, manque de place).

CRITÈRES MÉDICAUX

Les transports médicalisés relèvent d'un SMUR pédiatrique lorsque le patient présente un des critères suivants :

Nouveau-nés :

- Âge < 33 SA ou poids < 1500g (hors contre-transfert),
- Insuffisance respiratoire, pneumothorax, ventilation mécanique invasive ou non,
- Insuffisance circulatoire ou trouble du rythme cardiaque,
- Convulsions, hypotonie sévère, troubles de la conscience,
- Malformations congénitales graves : cardiopathie, atrésie de l'œsophage, hernie diaphragmatique, omphalocèle, laparoschisis, syndrome de Pierre Robin ou atrésie des choanes.

Enfants :

- Insuffisance respiratoire décompensée, pneumothorax, ventilation mécanique invasive ou non,
- Insuffisance circulatoire ou trouble du rythme cardiaque,
- Etat de mal convulsif, troubles de la conscience,
- Pathologie pédiatrique complexe et instable.



CRITÈRES GÉOGRAPHIQUES

Collaboration inter-SMUR pédiatriques :

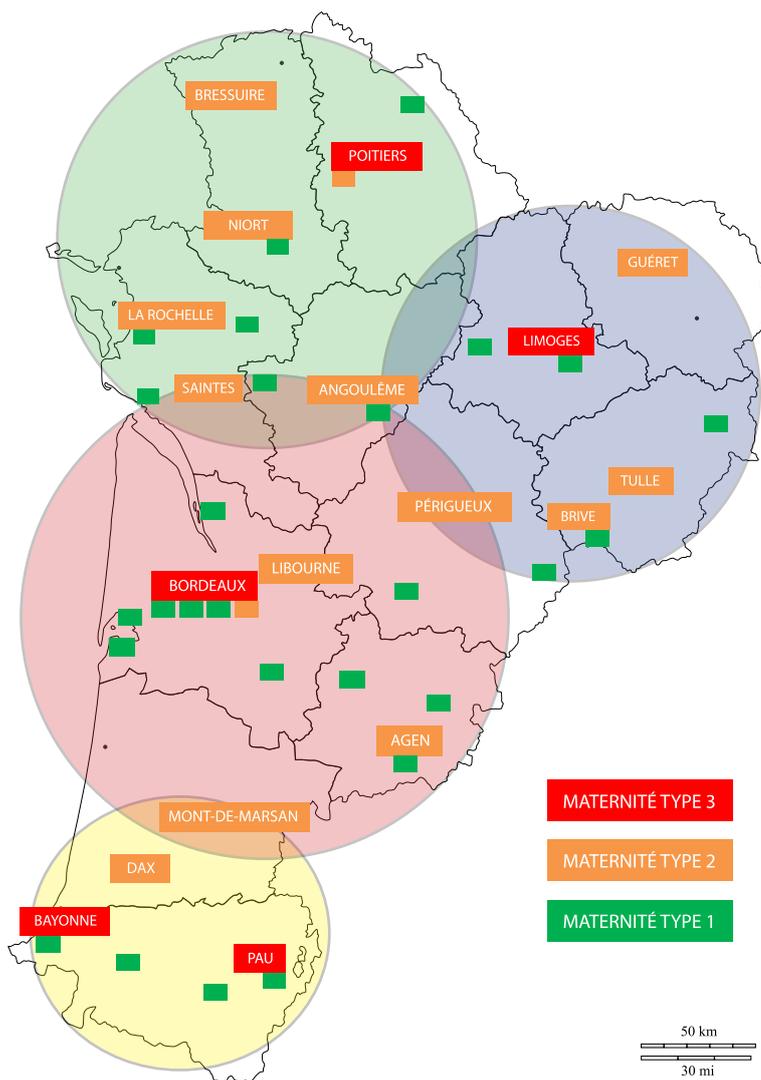
- Le SMUR pédiatrique qui intervient est celui qui a le délai le plus court pour arriver auprès de l'enfant (intérieur des cercles), quelle que soit la destination.
- A délai comparable (chevauchement des cercles), le SMUR pédiatrique qui intervient est celui attaché à la réanimation de destination.

Collaboration SMUR pédiatrique / SMUR adulte :

La limite d'âge d'intervention d'un SMUR pédiatrique est définie au sein de chaque SMUR :

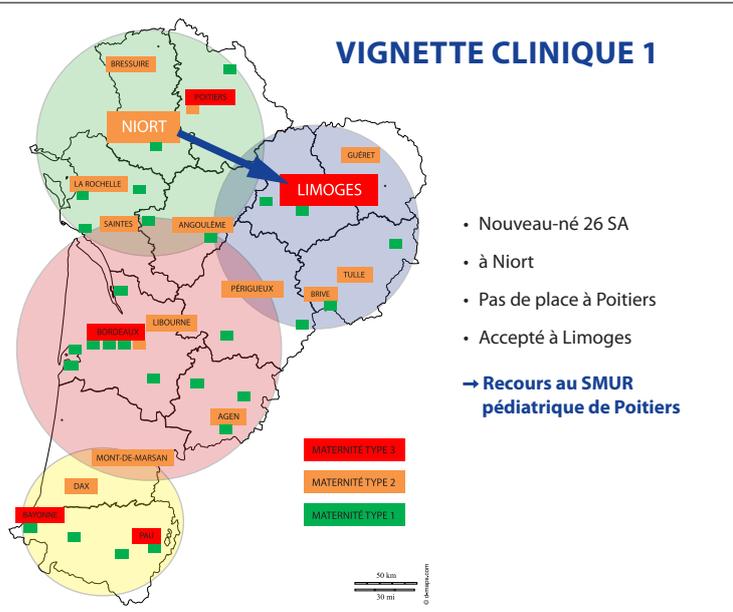
- Bordeaux : 0 – 12 ans (inclus),
- Limoges : 0 – 28 jours,
- Poitiers : 0 – 2 ans (inclus),
- Sud-Aquitain : 0 – 2 ans (inclus).

Au-delà de cette limite d'âge, le SMUR adulte du territoire assure le relai, selon la même cartographie des territoires. Le recours au cas par cas du SMUR pédiatrique peut être discuté.

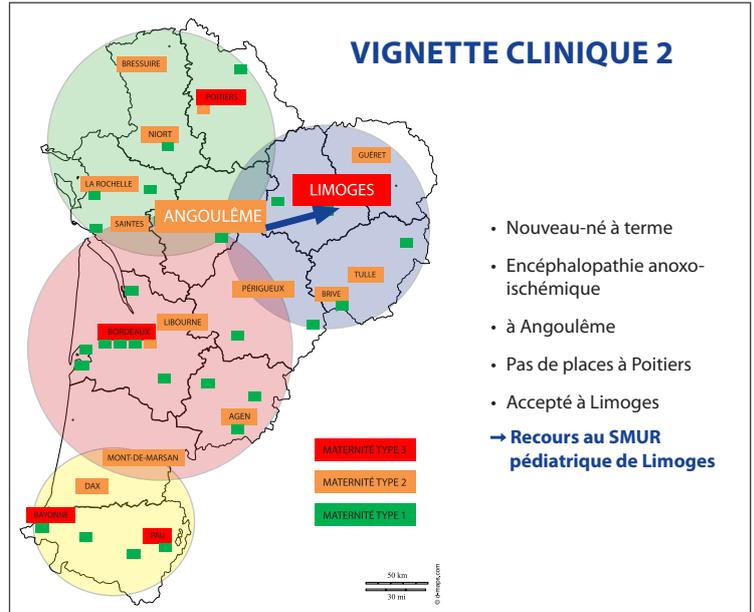


EXEMPLES DE CAS CONCRETS AVEC CHOIX DU SMUR LE PLUS ADAPTÉ

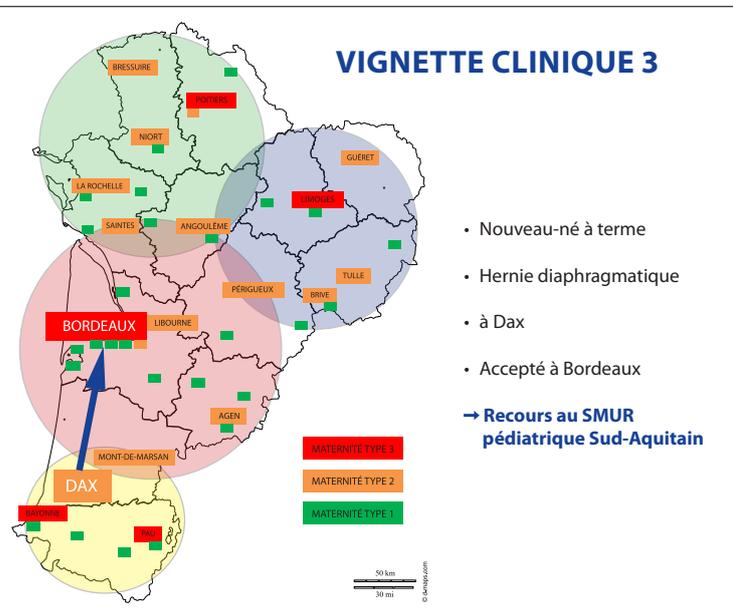
VIGNETTE CLINIQUE 1



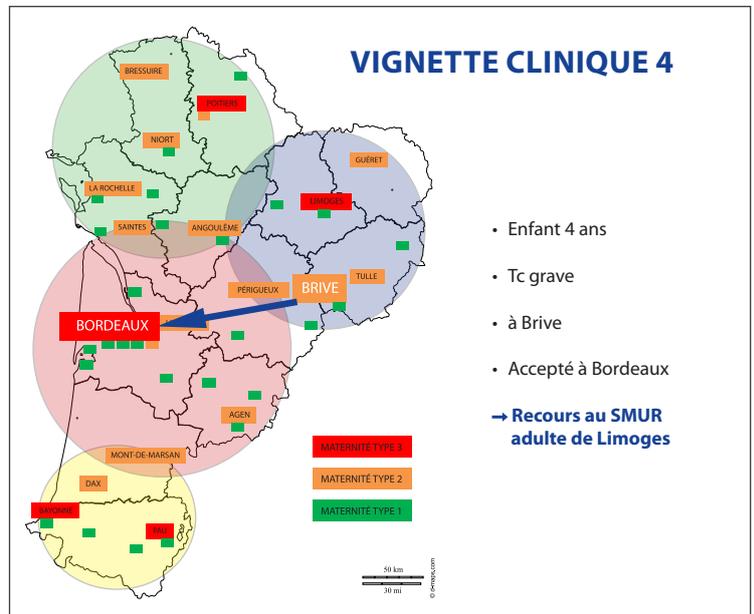
VIGNETTE CLINIQUE 2



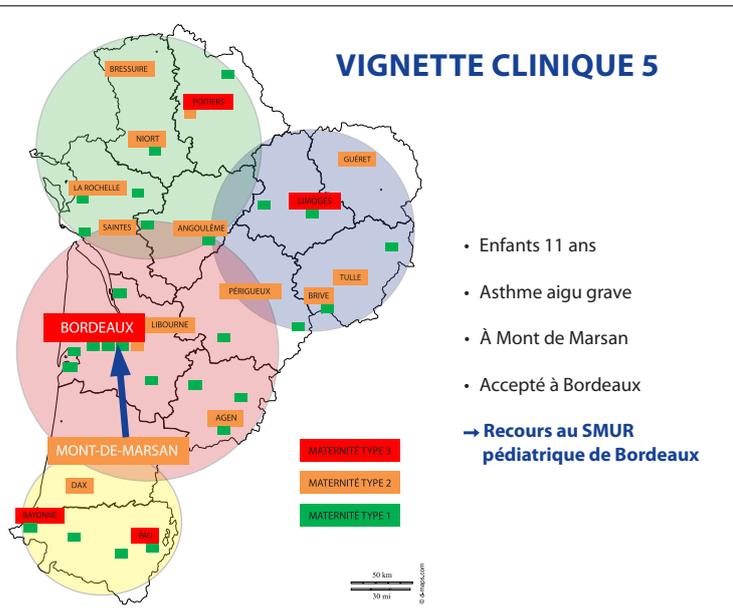
VIGNETTE CLINIQUE 3



VIGNETTE CLINIQUE 4



VIGNETTE CLINIQUE 5



VIGNETTE CLINIQUE 6

